



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 12 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **BASSIN VERSANT DE LA BRUCHE PROGRAMMATION DE TROIS RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)**

Élaboré par l'État, le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) est un des outils existant pour réduire le risque d'inondation. Son objectif est de protéger et sauvegarder les vies humaines et les biens. C'est le document de référence en matière d'aménagement en zone inondable.

#### **A ce titre, il doit :**

- prendre en compte la situation existante : adapter les biens existants afin de réduire les conséquences de l'inondation en cas de crue.
- prévoir l'avenir : ne pas aggraver l'exposition des personnes et des biens à l'inondation et préserver les zones d'expansion des crues. Dans ce cadre, il définit les règles d'urbanisation dans les zones à risque.
- 

Le PPRI concilie la politique de développement du territoire avec le risque d'inondation.

S'il est vrai que le Bas-Rhin n'a pas connu de crues importantes depuis plusieurs décennies, notre territoire n'est pas à l'abri des inondations. De nombreuses personnes se souviennent des crues de 1983 et 1990 qui ont fait d'importants dégâts matériels et des victimes humaines, notamment sur la commune de Schirmeck. Les événements météorologiques de ces dernières années illustrent bien la vulnérabilité de notre territoire face à de tels événements et la nécessité de se prémunir des risques d'inondation.

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT du Bas-Rhin) élabore actuellement des PPRI dans le département sur les bassins versants des principaux cours d'eau Bas-Rhinois (Ill, Bruche, Giessen, Moder, ainsi que sur l'Eurométropole de Strasbourg).

Le bassin versant de la Bruche fait l'objet d'un PPRI dédié, car il présente des enjeux forts en matière de population et d'activités économiques.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DU BAS-RHIN

En 2011, l'État a donc souhaité prescrire un plan de prévention des risques d'inondation qui recouvre 35 communes. Il remplace les précédents documents de prévention établis en 1992. Les études de définition de l'aléa ont été achevées en 2016. Elles ont permis d'actualiser la connaissance de l'aléa inondation sur le territoire de la vallée de la Bruche.

Depuis le début de l'année, la DDT s'attache à recueillir auprès de l'ensemble des acteurs (communes, collectivités et leurs élus, chambres consulaires...) les principaux enjeux qui peuvent être touchés par l'aléa inondation. L'objectif final est de définir une réglementation la plus adaptée au territoire, de prendre en compte le risque inondation en assurant la protection des biens et des personnes lors de crues, mais de permettre également la vie du territoire et son développement.

Une concertation large est initiée dans le cadre de l'élaboration de ce PPRI. Le résultat des études d'aléas sera ainsi présenté au public au travers de trois réunions publiques. Depuis le début de l'année le public peut par ailleurs s'informer et suivre l'avancement de l'élaboration du PPRI sur le portail internet de l'État dans le Bas-Rhin (<http://k6.re/PPRI-Bruche>) et poser toute question concernant cette élaboration sur une boîte mail dédiée ([ddt-ppri-bruche@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-ppri-bruche@bas-rhin.gouv.fr)).

La DDT du Bas-Rhin convie ainsi les habitants et les acteurs, notamment économiques, des zones concernées à trois nouvelles réunions publiques d'information et d'échanges.

Ces réunions ont pour objectif de :

- sensibiliser à la culture de la sécurité face au risque inondation et à la nécessité de prévenir ce risque sur le territoire du bassin versant de la Bruche,
- présenter le résultat des études d'aléas et les enjeux recensés,
- présenter la suite de la démarche et les prochaines étapes d'information et de consultation du public.

Dates et lieux des réunions publiques concernant le territoire de la vallée de la Bruche:

- Le 26 juin à ACHENHEIM, de 18h30 à 20h30 à la Salle Polyvalente, Route de Holtzheim, 67204 Achenheim  
Pour les communes d'Achenheim, Hangenbieten et Kolbsheim
- Le 03 juillet à MOLSHEIM, de 18h30 à 20h30 à l'Hôtel de la Monnaie - Salle J. de Manderscheidt, 6 Rue de la Monnaie, 67120 Molsheim  
Pour les communes d'Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim sur Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Soultz-les-Bains et Wolxheim

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DU BAS-RHIN

- Le 06 juillet à SCHIRMECK, de 20h00 à 22h00 à la Salle Polyvalente de La Broque, 166 Rue du Gal de Gaulle, 67130 La Broque  
Pour les communes de Barembach, Colroy la Roche, Fouday, La Broque, Lutzelhouse, Mollkirch, Muhlbach-sur-Bruche, Plaine, Rothau, Russ, Saint-Blaise la Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Urmatt et Wisches

Pour toute information complémentaire : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
(ou lien court : <http://k6.re/PPRi-Bruche>)

Pièces jointes :

2017-06\_Affiche-Bruche\_VF.pdf (432Ko)

2017-06\_Flyer-Bruche\_VF.pdf (418Ko)

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>